

**COMPTE-RENDU POUR LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 15 NOVEMBRE 2007 A LA CCIB A LAGRAND.**

ORDRE DU JOUR :

- Point sur la place du Conseil de Développement dans le Pays Sisteronais-Buëch
- Présentation des résultats de l'étude Télésanté du Pays par le CATEL
- Etat d'avancement des dossiers Pays
- Présentation de l'évaluation et avancement de la convention de territoire
- Questions diverses

1. LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS SISTERONAI-BUËCH

Jean-Luc Lami, responsable du Conseil de Développement du Pays intervient dans le cadre du Conseil d'Administration pour faire un point d'information de la situation particulière du Conseil de Développement du Pays. Il attire l'attention des élus sur le fait que depuis son arrivée et celle de la directrice du Pays, le Conseil de Développement fonctionne mieux. Toutefois, son intervention se motive par la place que les élus du Pays accordent au conseil de développement.

En effet, à l'heure où le Pays doit préparer une convention d'objectifs spécifique pour le Conseil de Développement (protocole signé avec la Région le 28 octobre 2007 par Bruno LAGIER), il est important d'éclaircir son rôle et sa place dans le Pays. La critique la plus récurrente est que le Conseil de Développement du Pays Sisteronais-Buëch est un « gadget », Jean-Luc Lami en appelle aux élus du Conseil d'Administration pour qu'ils permettent un changement de cette image négative.

Il s'agit alors de repositionner le Conseil de Développement dans l'organisation du Pays, afin que les élus puissent s'y impliquer et apporter leur soutien plein et entier. En ce sens, les élus présents ont envoyé un signal fort au Conseil de Développement en :

- décidant d'intégrer (à titre consultatif) le président du Conseil de développement au sein du Conseil d'Administration du Pays, (Procès Verbal)
- proposant une modification des statuts ultérieurement lors d'une prochaine Assemblée Générale du Pays.

2. PRESENTATION DE L'ETUDE TELESANTE, M PIERRE TRINEAU DU CATEL

L'étude Télésanté touche à sa fin. Le bureau d'étude est venu nous présenter des perspectives et des pistes de projets pour l'année 2008. Pour ce faire, Monsieur Traineau du CATEL a fait une présentation en trois étapes :

- rappel de du projet Télésanté dans le Sisteronais-Buëch,
- présentation des résultats de l'étude pour le Pays,
- présentation des étapes suivantes (opérations envisageables à cours termes et moyen termes).

Après une présentation exhaustive de l'ensemble des acteurs et pratiques existantes en matière de Télésanté sur le territoire, il a été question de deux structures : l'Hôpital psychiatrique de Laragne et le Centre de Rééducation « l'eau vive » de Turriers. Ces deux structures ont émis des besoins en matière de visioconférence qui permettrait pour « l'eau vive » des téléconsultations à distance pour le suivi post-opératoire des patients avec la

polyclinique des alpes du Sud. Cette action permettra d'éviter des déplacements inutile et contraignant pour le patient, ainsi qu'une réduction des coûts. (Procès Verbal)

Concrètement, pour 2008, il s'agira de continuer à travailler en collaboration avec le Pays Gapençais pour aider les porteurs de projets à développer ces usages. D'autre part, le Pays Sisteronais-Buëch organisera des journées d'informations et de sensibilisation aux usages de la Télésanté à destination des acteurs du secteur sanitaire et social.

(Vous trouverez en pièces jointes la présentation du CATEL)

3. POINT D'AVANCEMENT DES DOSSIERS PAYS

- **Le site internet** : une commission communication se réunira le jeudi 22 novembre pour faire une première présentation du site (en cours de finitions), de l'extranet, et pour faire un état des lieux sur les contenus disponible à ce jour (corrections, organisations, modifications...). La mise en ligne devrait avoir lieu dans les prochaines semaines après les dernières vérifications techniques et la formation prévue.
- **Le site internet tourisme** : après une présentation des 11 offres reçues pour la réalisation de ce site, le Conseil d'administration a retenu la proposition de la Société « E-magineurs » pour réaliser le site. (Procès Verbal)
- **Les PAPIP** : conformément aux règlements européens, le CNASEA a contrôlé cette opération, inaugurée le 8 octobre dernier le 15 novembre 2007. Le certificat de service fait va être établi permettant le paiement de la subvention.
- **L'étude foncière** : il est rappelé que les objectifs de cette étude ne sont pas d'analyser des interventions foncières que les communes et communautés de communes ont déjà connaissance, mais d'essayer de se projeter dans un délai de 5 à 10 ans et de voir sur un secteur définis comment les collectivités peuvent intervenir. Ces interventions peuvent être du domaine de l'urbanisation, du développement économique, de la gestion et la préservation des espaces agricoles et naturels. A ce jour, le Bureau d'études identifie les zones à enjeux qu'il va soumettre aux élus de chaque communauté de communes. Pour cela, SAUNIERS ET ASSOCIES a prévu les semaines du 10 au 21 décembre 2007 pour faire le tour des EPCI. Ces réunions sont des réunions de travail. Dans chaque EPCI, des commissions aménagement ou foncier vont être mobilisées pour échanger avec le bureau d'étude.
- **LEADER** : lors de sa séance du 5 novembre, le COPIL LEADER a validé les objectifs du dispositif, et son règlement.
La prochaine réunion se déroulera le lundi 3 décembre 2007 à 18H au siège au siège de la CCIB à Lagrand.

4. PRESENTATION DE L'EVALUATION ET AVANCEMENT DE LA CONVENTION DE TERRITOIRE

- **Présentation de l'évaluation du Contrat 2004-06** : en préalable il est rappelé que l'évaluation du Contrat est une demande formulée par les partenaires du Pays (Etat – à travers le SGAR – et Région). Réalisé en interne, l'évaluation s'est fondée sur

l'analyse des données existantes et sur une mesure de l'impact perçue sur le territoire.

Cela a permis de mettre en avant différentes dimensions du précédent Contrat facilitant l'analyse des quelques 80 projets inscrits dans celui-ci. Ainsi, les éléments qualitatifs et quantitatifs recueillis ont permis de dégager quelques pistes de préconisations pour la future génération, à savoir :

- de garder les mêmes axes d'orientations stratégiques, **en les recentrant sur certaines actions prioritaires** pour le Pays,
- de **privilégier l'échelle intercommunale et interterritoriale** pour l'accompagnement des dossiers par le Pays,
- de rechercher de nouvelles sources financements, notamment au niveau européen,
- d'accompagner la création, l'installation de nouvelles entreprises et de nouveaux services,
- de créer des synergies pour ne pas démultiplier les projets sur le territoire,
- de promouvoir la Maîtrise de l'énergie,
- de **développer une réflexion cohérente de l'aménagement du territoire à l'échelle Pays**, en s'appuyant sur le Conseil de Développement.

(Voir présentation jointe)

- **Convention de territoire 2007-09** : il s'agit du prolongement du précédent contrat, mais cette convention n'est pour l'instant signée qu'avec l'Etat. Un avenant spécifique avec le Conseil Régional suivra dans les prochains mois.

Aujourd'hui encore, les services de la Préfecture des Hautes Alpes nous précise que seuls les dossiers ayant été validés par le Pays seront recevables. En ce sens, l'Etat s'appuie sur la loi instaurant les Pays et l'applique stricto sensu. La Préfecture nous rappelle donc toute l'importance du rôle de « filtre » que va devoir remplir le Pays. **Ainsi, il nous faut comprendre que l'Etat – à travers les Préfectures – soutiendra les projets, en priorité, inscrit au titre de la convention de territoire, et que ceux-ci (les projets) soient passés et validés par le Pays (au regard de ses objectifs stratégiques pour le territoire).**

Les autres projets (quand ils ne rentrent pas dans les critères de la convention) seront financés dans le cadre du droit commun.

Certains projets éligibles au FEADER AXE 3 hors LEADER devront automatiquement être envoyés au Pays qui devra donner un avis que l'Etat prendra en compte pour l'engagement des fonds FEADER.

Karine a rendez-vous vendredi 16 novembre à la Préfecture 05 pour se faire préciser dans les détails tout cela, notamment pour les conséquences que cela peut avoir concernant les projets communaux (voiries, réseaux etc.).

5. Questions diverses

- Il est décidé de renouveler le contrat de Benjamin TOCON pour une durée de 6 mois dans l'attente de voir plus clair dans l'évolution de la nature et de la charge de travail du Pays. (Procès Verbal)

Etaient présents :

Monsieur Bruno LAGIER, Président du Pays Sisteronais-Buëch et Maire de Barret sur Méouge
Madame Julie RAVEL, Maire d'Orpierre
Madame Evelyne FAURE, Maire de Claret
Madame Annick LECOCQ, représentante de la Communauté de Communes du Laragnais
Monsieur Jean-Pierre BOIVIN, Maire d'Aspres sur Buëch
Monsieur Albert MOULLET, Maire de Châteauneuf de Chabre, Conseiller Général du Canton de Ribiers
Monsieur Jean-François DUMANOIS, Président de la Communauté de Communes du Haut-Buëch
Monsieur Jean Louis REY, Président de la Communauté de Communes Interdépartementale des Baronnie
Madame Karine TOCON-MANUEL, Directrice du Pays Sisteronais-Buëch
Monsieur Pierre TRAINÉAU, CATEL
Monsieur Jean-Baptiste LAVAUT, CATEL
Monsieur Benjamin TOCON, Chargée de mission au Pays Sisteronais-Buëch

Etaient excusés :

Madame Henriette MARTINEZ, Députée-Maire de Laragne et Présidente de la Communauté de Communes du Laragnais
Monsieur Daniel SPAGNOU, Député-Maire de Sisteron et Président de la Communauté de Communes du Sisteronais
Monsieur Nicolas ROSIN, Conseiller Général du Canton de Rosans
Monsieur Pierre-Yves VADOT, Conseiller Général du Canton de Noyers sur Jabron
Monsieur Claude BREMOND, Conseiller Général du Canton de Sisteron
Madame Sabine FERRARI, Représentante de la Communauté de Communes du Jabron, Maire de Curel
Monsieur Auguste TRUPHEME, Président du Conseil Général des Hautes Alpes
Monsieur Christian BRUN, Maire du Bersac
Monsieur Marcel CLEMENT, Maire de la Motte du Caire, Conseiller Général du Canton de la Motte, Président du SIVOM de la Motte-Turriers
Monsieur Jean PHILIP, Conseiller Général du Canton de Turriers et maire de Venterol
Monsieur Georges MAS, Conseiller Général du Canton d'Orpierre
Madame Michèle ZIMMER, Maire de Bellaffaire
Monsieur Jean-Paul AUBERT, Maire d'Antonaves
Monsieur Gilbert NANDI, Président de la Communauté de Communes du Serrois
Madame Marie ALCARAZ, Technicienne au SIVOM la Motte-Turriers
Madame Laurence BERMOND, Directrice de la Communauté de Communes du Serrois
Madame Francine CARRETERO, Technicienne de la Communauté de Communes de Ribiers-Val de Méouge
Mademoiselle Karine ESMIEU, Technicienne de la Communauté de Communes Interdépartementale des Baronnie
Mademoiselle Stéphanie BABEL, Technicienne de la Communauté de Communes du Laragnais
Madame Patricia MOSTACHETTI, Technicienne de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oule
Monsieur Christian HAUPT, Directeur de la Communauté de Communes du Haut-Buëch